

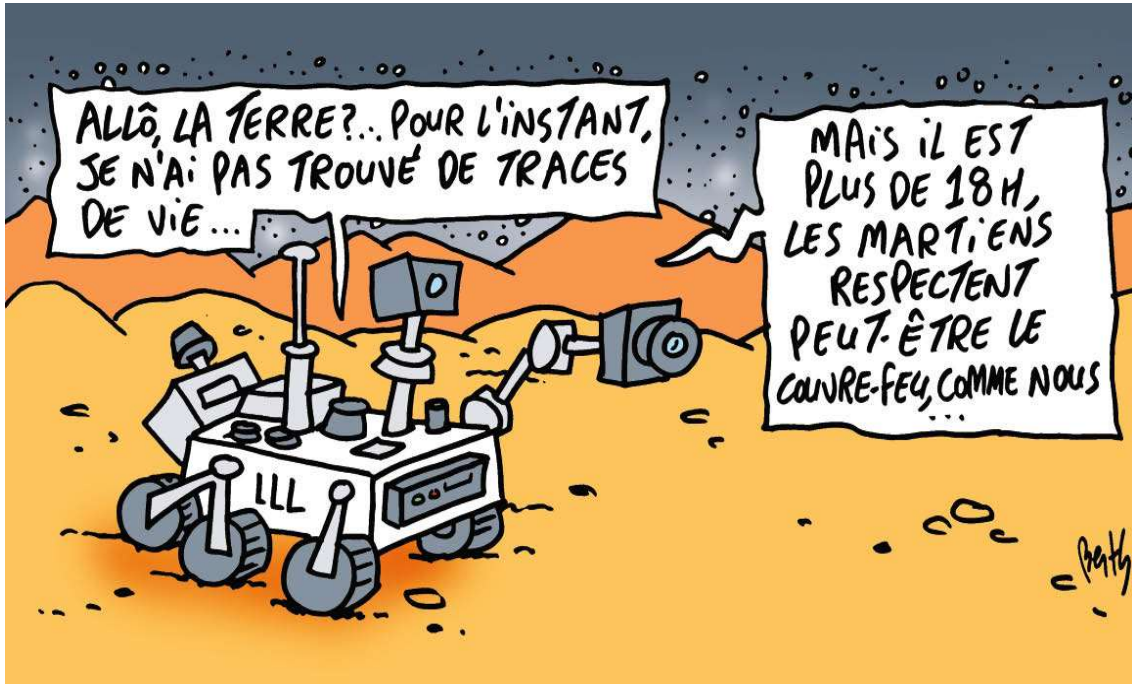


LE TÊTU



Mairie de Curis au Mont d'Or
Numéro 198

MARS 2021



Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

Lundi 14h-17h - Mardi-Mercredi-Jeudi 10h-12h - Vendredi 13h30-16h

Samedi 6 & 20 mars 10h-12h00

Pour nous joindre : 04 78 91 24 .02

LA VIE DU VILLAGE

CULTURE

Le film «NEUF» réalisé par Lina Lamara, curissoise, est en compétition pour le
Nikon Film Festival.



Tourné dans le village ce film vous fera découvrir qu'il se passe de drôles de jeux qui font froid dans le dos à Curis...



N'hésitez pas à le visionner, à le partager et même pourquoi pas, à voter pour lui!

Ci joint le lien <https://www.festivalnikon.fr/video/2020/419>

Et prochainement en ligne sur WWW.CURIS.FR

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Alain Simon quitte le service technique dans lequel il œuvrait depuis 5 ans et sera remplacé par Monsieur José Reis à partir du 1er mars.

Sous souhaitons bonne continuation à Alain Simon et la bienvenue à José Reiss.

Une rencontre a eu lieu le 26 février à l'occasion de laquelle un petit présent lui a été offert en témoignage de notre gratitude pour le sérieux de son travail qui était très apprécié.



NOS CHERS VOISINS MOBILITE

Le pont de Neuville-sur-Saône va faire une nouvelle cure de beauté.

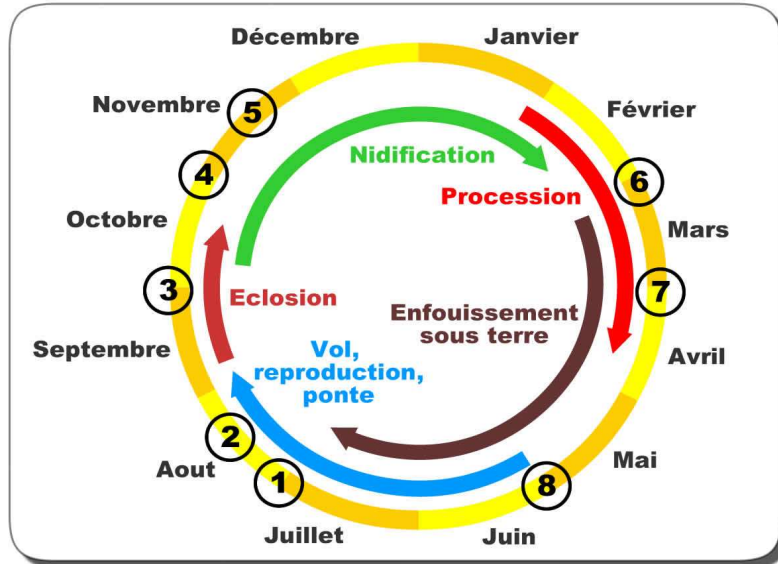
(source Le Progrès du 23/02/2021)

Cette année il s'agit de la réfection des trottoirs qui sera réalisée par la société Eurovia les 9 et 10 mars prochains. Attention, pendant la durée des travaux, la circulation des véhicules se fera en sens unique sur cet ouvrage. Le matin dans le sens Albigny/Neuville et l'après-midi dans le sens Neuville/Albigny Heureusement, les cheminements des modes actifs (modes de déplacement faisant appel à l'énergie musculaire, telle que la marche à pied et le vélo, mais aussi la trottinette, les rollers et les nouveaux modes de déplacements : gyropodes...) seront maintenus.

LES REVENANTES DU PRINTEMPS

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

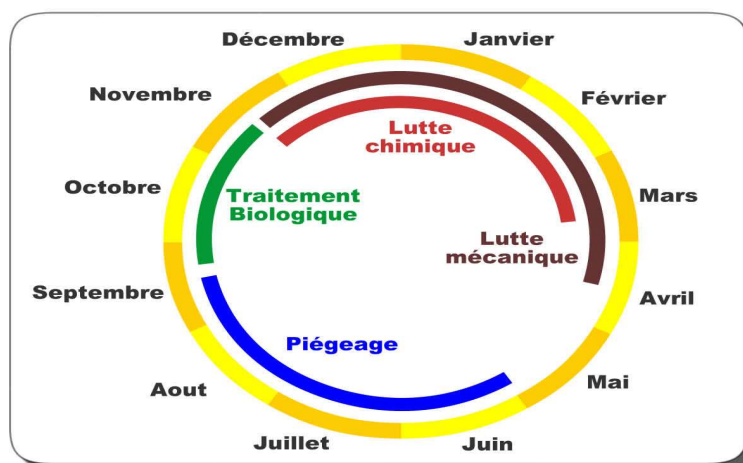
Cycle Biologique



Le cycle biologique de cet insecte est annuel. On peut le présenter schématiquement en 8 étapes :

1. A partir de mi juin, un soir d'été, **les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent**, puis les mâles meurent un ou deux jours après.
2. **La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 œufs** sur les aiguilles de pin. Puis elle meurt à son tour.
3. **Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte**. Elles se nourrissent avec les aiguilles du pin, et sont reliées entre elles par un fil de soie.
4. Au cours de leur croissance, **les chenilles changent de couleur et se couvrent de plus en plus de poils** (jusqu'à 1 million).
5. **Les chenilles construisent un abri en soie en automne**, sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir.
6. Au printemps, **la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol**. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent en longue file. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé **et s'enfouissent dans le sol**.
7. **Deux semaines plus tard**, toujours dans le sol, **les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides**. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).
8. **Au bout de quelques mois, chaque chrysalide se métamorphose en papillon**, toujours sous la terre. **Et puis, un soir d'été, les papillons sortent de terre...**

Techniques de lutte



ATTENTION ! Quelle que soit la méthode envisagée, ne prenez pas de risques inutiles.

Consultez les professionnels agréés qui sauront vous proposer la solution la mieux adaptée à votre situation. Ils possèdent les équipements pour se protéger lors de la lutte mécanique et/ou pulvériser l'insecticide sur de grandes hauteurs.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, vos arbres seront ré-infestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années.

Ces traitements annuels doivent donc être maintenus tant que des nids, et donc des papillons, existent dans votre région.

Mesures écologiques

- Améliorer la biodiversité des peuplements (feuillus) afin de freiner la propagation de l'insecte et de favoriser le cortège parasitaire.

Traitement phytosanitaire biologique (aérien ou terrestre)

- Appliquer un traitement avec un insecticide biologique à base de *Bacillus thuringiensis*, bactérie aux propriétés entomopathogènes.
- Agit par ingestion, spécifique des larves de lépidoptères. Respectueux de l'homme et des animaux, préserve la faune utile.

Traitement phytosanitaire chimique (terrestre)

- Appliquer un traitement avec un insecticide de la famille des benzoylurées : le diflubenzuron.
- Agit par ingestion, perturbe le processus de mue sans arrêter l'alimentation.
- Agit par contact, non sélectif, à employer en période hivernale. À réserver aux interventions de faible ampleur ou de rattrapage éventuel.

Lutte mécanique

- Couper et brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids.
- En cas d'attaque ponctuelle, sur des arbres facilement accessibles. Se protéger soigneusement contre les risques d'urtication (combinaison, masque, lunettes, gants).

Piégeage par confusion sexuelle

- Utiliser une phéromone de synthèse comme leurre : les pièges à phéromones pour capturer les papillons mâle de la processionnaire.

Lutte biologique

- Favoriser l'implantation des prédateurs et parasites : [nichoir à mésange...](#)

Il y a peu de prédateurs. Les oiseaux en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût.

PROJET DE MANDAT COMMERCE

Après la phase d'élaboration du cahier des charges visant à permettre d'analyser les offres le plus équitablement possible et la phase de sa diffusion aux candidats voici venu le cycle des visites du bâtiment tant par les .porteurs de projet que par les bureaux d'études.

Le calendrier de ce marathon que constituent les étapes d'avancement du projet est égrené ci-après :

- Janvier

Approbation du cahier des charges par le Conseil Municipal

- Février / début mars

Publication et affichage de l'avis de rétrocession

Visite du bâtiment par les porteurs de projet

Visite du bâtiment pour diagnostics et études techniques par des bureaux d'études

- Mars

Réception des dossiers de candidature

Lecture par les membres du Groupe de Travail des divers dossiers et prise de rendez-vous avec les porteurs de projet

RV avec les porteurs de projets pour présentation de leur dossier

mars / avril Délai donné aux porteurs de projet pour apporter des réponses aux questions éventuelles posées par le Groupe de Travail

- début Avril

Sélection du / des projets par le Groupe de Travail

- Mi-avril Conseil Municipal validant la rétrocession

- Avril / Mai Affichage de l'acte de rétrocession en Mairie.

Suivront ensuite les travaux d'aménagement pour une ouverture en 2022.

PLANTATIONS

